



Les modalités d'admission à la formation infirmière changent pour les néo-bacheliers

Publié le mercredi 23 janvier 2019

Les modalités d'admission à la formation d'infirmier ont changé. Désormais, le dispositif Parcoursup s'applique. Il n'est donc plus nécessaire pour les lycéens bacheliers de passer par l'étape du concours. Les néo-bacheliers devront formuler des vœux sur la plateforme [Parcoursup](#), s'en suivra une admission sur dossier.

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, d'Auxiliaire de puériculture, ainsi que les candidats titulaires de l'attestation du jury de présélection de l'ARS

[Télécharger](#) les modalités d'accès à la formation et le calendrier de sélection 2019.